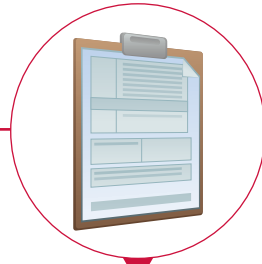


Les étapes pour exporter vos marchandises aux Etats-Unis sous la Loi pour la Croissance et les Opportunités en Afrique

A. PRÉPARER VOTRE CARGAISON



B. PRÉPARER VOTRE FACTURE COMMERCIALE

L'exportateur doit fournir une facture commerciale détaillée.



CERTIFICAT D'ORIGINE (COO) *(Produits non textiles)*

Au niveau de la Chambre de Commerce ou du Ministère en charge du Commerce. Les produits éligibles à AGOA sont symbolisés par la lettre D dans la colonne Spéciale du Tarif Harmonisé des USA.



CERTIFICAT D'ORIGINE TEXTILE *(Produits textiles et habillements)*

Les produits textiles ne seront pas symbolisés par la lettre D. A la place, voir chapitre 98 du Tarif Harmonisé des USA pour l'éligibilité des produits et les chapitres 1 à 97 pour les numéros de classification appropriée.

D. OBTENIR L'AUTORISATION DE LA DOUANE

Le producteur ou l'exportateur envoie les marchandises aux douanes pour inspection. Une fois que les douanes approuvent, ils donnent leur autorisation pour l'exportation.



VISA TEXTILE AGOA

Les douanes apposent le cachet du visa AGOA sur la facture commerciale. Uniquement, pour les produits textiles et habillements éligibles.

E. LA LOGISTIQUE DE L'EXPORTATION



Le producteur ou l'exportateur transmet les documents d'export à l'acheteur se trouvant aux Etats-Unis.



F. AUTORISATION D'IMPORTATION DE CBP



L'acheteur se trouvant aux Etats-Unis ou le déclarant (transitaire) déclare les marchandises aux douanes américaines (CBP) au port d'entrée.